L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 FEVRIER 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 FEVRIER.

[illegible] A L'ENCAN [illegible] DU JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Shérif, à 10 heures et demie, sur les lieux, [illegible] l'installation d'un magasin de chaussures, rue Royale entre Bienville et Conti; et [illegible] P. M., en face de la maison de Cour, [illegible] Chartres—un cheval et une charrette.

[illegible] Vaissón, No 11 rue Natchez—Jambons, [illegible] porc, boeuf, comestibles, etc.

[illegible] Montgomery, à sa salle d'encan, 57 rue [illegible] Vente régulière de meubles.

M. Barnett, à l'Hôtel St-Louis—vente des [illegible] au Bazar français.

Maurice Barnett, à la Rotonde de l'Hôtel [illegible] entre Royale et Chartres—Vente régulière [illegible] meubles.

[illegible] Marks & Co., au No 26 de la rue [illegible] chaussures, habillements fins de [illegible].

[illegible] & Co., aux Nos [illegible] et [illegible] de la rue de [illegible] marchandises sèches, [illegible] américaines.

ATTENTION!

[illegible] shérif procédera aujourd'hui aux ventes [illegible] savoir :

[illegible] heures A. M., sur les lieux, le fonds et [illegible] d'un magasin de chaussures, situé [illegible] Royale entre celle Conti et Bienville, [illegible] District; et à 5 heures P. M., rue de [illegible] entre celles Ste. Anne et d'Orléans, en [illegible] Maison des Cours, même District, un [illegible] une charrette et des harnais.

[illegible] Moreaux, Morues et Merluches. — [illegible] d'encan de M. D. E. Morphy.

[illegible] Faites imprimer vos Factures, Car[illegible] au "Pelican Printing Office", en[illegible] des rues Camp et Poydras.

[illegible] CANDIS PURS et sans MELANGE.— [illegible] fins en tous genres chez J. VIL[illegible] & Co, Successeurs d'Ernest [illegible], 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

[illegible] Faust.

[illegible] DE MUSIQUE.—Compagnie d'opéra bouffe de Mme Oates.

[illegible] — Fire Fly.

[illegible] CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue [illegible] Chattres.

[Déci]sion Judiciaire Importante.

[illegible] la fin de la guerre, un grand [illegible] de Cours d'Etat et même de Cours [illegible] de district, composées de juges [illegible] circonstances avaient élevés à des [illegible] qu'ils n'étaient en général nullement [illegible] dignes d'occuper, ont rendu des dé[cisions] évidemment dictées par les pas[sions], les préjugés politiques plutôt que [les] principes du droit ou de l'équité. Il [a été] ainsi établi, sur certaines questions [impor]tantes que la guerre ou l'émancipa[tion] avaient fait surgir, une jurisprudence [insta]ble qui a été mise à profit par la [mauvai]se foi et qui a consacré bien des [injus]tices.

[La] Cour Suprême de la Louisiane s'est [engagée] plus avant que les autres cours [dans ce]tte voie de l'erreur, notamment en [refusant] de reconnaître le fait de l'état de [guerre] et les conséquences de l'existence [du] gouvernement de facto. Sa jurispru[dence] sur ce point s'est trouvée, depuis, [condam]née par celle de la Cour Suprême [des] Etats-Unis. Or, voici, sur une autre [question], une récente décision de la Cour [Suprême] des Etats-Unis qui condamne, [non moi]ns clairement, la jurisprudence de [notre] Cour Suprême.

[illegible] de l'affaire est Dean contre Nel[son], arrêt rendu par le juge Bradley, [dans] les principes suivants :

[illegible] propriétés, vendues pendant la [guerre] par ordre des Cours qui se trou[vaient] dans les lignes des Etats-Unis, sur [la requête] de créanciers hypothécaires [qui étaien]t dans les lignes des Etats-Unis, [illegible] exercée contre un débiteur qui [se trouvait] alors dans les lignes confédérées, [illegible] se trouvait, conséquemment, hors [de la portée] des lois de la guerre, de pa[raître] en Cour pour s'opposer à la vente, [illegible] être maintenant affranchies et [illegible] par le débiteur. Toutes les pro[cédures] pour mettre en vigueur des hypo[thèques] ou autres titres contre des per[sonnes] dans les lignes confédérées, [illegible] de parties résidant dans les [illegible] Etats-Unis, pendant la guerre, [illegible] cette décision, nulles et de [nul effet]. Pendant la guerre, l'exercice [illegible] des créanciers contre leurs dé[biteurs] lorsqu'ils se trouvaient récipro[quement] dans la situation sus-indiquée, [était sus]pendu, et il n'a pu être repris [qu'à] la paix. La raison en est que, [illegible] lois de la guerre, aucune cita[tion ne] pouvait être lancée ni le défen[deur] à se défendre dans aucune [cour] en dedans des lignes des Etats-[Unis].

[Cette] décision est en contradiction for[melle avec] plusieurs décisions de la Cour [Suprême] de la Louisiane. Des propriétés, [vendues] à des personnes qui se trou[vaient dans] les lignes confédérées, ont été, [illegible] en vertu de ces décisions, à l'ap[pui des] propriétaires qui n'avaient été ni [illegible] présentés, car on ne pouvait les [illegible] que représentés par la nomi[nation d'un] curator ad hoc.

[Les cours] qui ont siégé à la Nouvelle-[Orléans] de mai 1862, jusqu'à la réorgani[sation du] gouvernement civil en 1868, [ainsi] que des cours provisoires tenant [leurs] pouvoirs des gouverneurs militaires [qui se] sont succédés en Louisiane, et sou[mises aux] ordres de ces commandants qui [ne s]'inquiétaient pas pour leur dictée sou[vent de ce] qu'elles devaient décider. A ce [point de] vue, les décisions de ces cours [peuvent] être attaquées par un writ d'er[reur] porté devant la Cour Suprême [des Eta]ts-Unis pour y être réformées, en [vertu de] la 25e section de l'acte judiciaire [de 1789].

[Il est] regrettable qu'une pareille juris[prudence] ait pu si longtemps prévaloir [dans no]tre Etat, et qu'immédiatement, [après la] paix, la Cour Suprême des Etats-[Unis] n'ait pu être appelée à résoudre [les pr]incipales questions soulevées par la [guerre], mais pour venir tardivement, les [illegible] de la Cour Suprême n'en doi[vent pas] moins avoir un effet salutaire [en ram]enant dans la bonne voie la juris[prudence] si longtemps égarée des cours [dans] les Etats reconstruits.

[La] FRANCE SCIENTIFIQUE. — Le doc[teur] J. Davis, ex-professeur de l'Uni[versité] de St-Pétersbourg, qui a fait un [gra]nd nombre de voyages scientifiques en [illegible] Asie et en Afrique, où il a ac[compagné] le célèbre docteur Livingstone [dans ses] premières recherches, se propose [illegible] dans la Salle du Lycée, deux [conférences] ethnographiques et géogra[phiques] dans lesquelles il décrira les mœurs [et les] coutumes des peuplades de l'Asie [illegible]. Ses conférences de Philadelphie [et de] New-York parlent avec de grands [éloges de] ces conférences nous pensons [qu'elles ob]tiendront à la Nouvelle-Orléans [le même] succès de curiosité. La première [de ces] conférences aura lieu ce soir à huit [heures].

[illegible] l'enseigne de Rob. E. Lee, au coin [des rues] et Royale, chapeaux pour hom[mes et] enfants à très bon marché.

Les conditions de la Prusse.

[Une] dépêche au Herald en date de Lon[dres], [illegible] février, contient ce qui suit :

[Lon]dres, 9 février—Bien que les asser[tions] [illegible] en avant sur les conditions de [paix] [illegible] par la Prusse soient découvertes [illegible], il y a lieu de croire qu'elles sont [illegible]. Les voici :

[La] cession de l'Alsace et des environs [illegible] carrés de la Lorraine qui en com[prennent] en tout 450, [illegible] de la Lorrai[ne] [illegible] comprenant Metz, une indemni[té] [illegible] milliard et demi de francs pour les [dépe]nses de guerre, [illegible] millions de [illegible] pour les navires capturés, et 40 mil[lions] pour les ouvriers [illegible] alle[mands] et autres expulsés de France et une [illegible] de quelques [illegible] pour un temps [illegible] pour les [illegible] de la guerre.

Aucune des conditions qui précèdent n'a [été] discutée, le gouvernement de Paris [ayant] voulu laisser à l'Assemblée nationa[le] toute sa liberté d'action. Nous croyons [qu'il] aura une forte opposition à toute [cessi]on de territoire.

[COR]DAGES.—On trouvera plus loin une an[nonce] de M. W. M. Abbatt, rue des Maga[sins], No 62, qui a à vendre 1000 rouleaux de [cord]e de Manille de diverses grosseurs, et [des] rouleaux de corde de la Nlle-Zélande. [Il est] agent de la Compagnie du [illegible] Bagging.

[illegible] Voulez-vous de beaux et bons cha[peaux] à prix modérés? Adressez-vous au [coin] St-Louis et Royale.

Exploits de la Législature.

La Législature avait été jusqu'ici assez lente dans ses opérations. Les choses ne marchaient pas au gré des spéculateurs. Mais depuis certain dîner donné au Club de l'Union et qui a eu assez de retentissement, la fabrique législative fonctionne à toute vapeur. On peut s'en convaincre en parcourant le compte-rendu de la séance d'hier.

La Chambre a voté par 98 voix contre une le fameux bill des levées qui a été présenté peu de jours après celui où le veto du gouverneur contre l'ancien bill avait été soutenu au Sénat. Comme nous le disions, le vote n'avait pour but que de tuer l'ancienne compagnie au profit d'une nouvelle qui fût à la dévotion du gouverneur. La chose ne paraît avoir souffert aucune difficulté, et, sans l'opposition d'un homme de couleur de Baton-Rouge, nommé Beach, — son nom mérite d'être cité — il y aurait eu unanimité. C'est une affaire qui peut entraîner des millions de dépenses et, pour commencer, l'Etat donnera un million de bons, etc., etc.

Pendant que la Chambre votait, avec ce sans-façon, un bill de cette importance, le Sénat passait définitivement, sans qu'aucune publicité eût été donnée au projet, un bill qui bouleverse de fond en comble l'ordre des successions.

Dans leur haute sagesse, nos sénateurs ont mis de côté les droits de succession des père et mère, des ascendants, des frères et sœurs et autres collatéraux, et ont décidé que lorsqu'une personne mariée mourrait sans enfants, toute sa fortune passerait à son conjoint. Voilà une législation qui peut parfaitement convenir aux nouveaux citoyens qui n'ont pas de filiation et qui se soucient assez peu de leurs relations filiales ou fraternelles, mais il n'en est pas de même dans une société où la législation a toujours cherché à maintenir et à prolonger jusqu'à un certain degré les liens légaux qui unissent les membres d'une même famille.

Notre intention n'est pas de discuter à fond la question aujourd'hui. Nous voulons seulement signaler un nouveau danger. Nos législateurs ne se contentent plus de voter les millions à pleines mains, les voilà qui sautent du plein pied dans notre Code civil et qui se mettent à le démolir à tort et à travers. Des successions, ils peuvent passer au mariage, puis à la propriété, et détruire une à une toutes les sages barrières, fruits de plusieurs siècles de lumière et d'étude, que les auteurs du Code civil avaient établies pour préserver l'harmonie de la société et pour sauvegarder l'équilibre des droits et des intérêts.

PROTESTATION DE LA PAROISSE JEFFERSON.—Il y a eu, dimanche dernier, à Kenner, un meeting des habitants de la paroisse Jefferson. Des résolutions y ont été adoptées pour protester contre l'annexion d'aucune partie de la paroisse Jefferson à la Nouvelle-Orléans ou à d'autres paroisses, sans que les électeurs de la paroisse aient été consultés. Les résolutions protestent contre l'annihilation projetée de la paroisse Jefferson. Un comité a été nommé pour faire valoir ces résolutions auprès des représentants de la paroisse et de la législature.

Nous n'avons pas encore appris que les habitants de la Nouvelle-Orléans aient préparé la moindre protestation contre l'extension indéfinie des limites de leur ville et des taxes qu'ils paient!

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donne, ce soir, à l'Opéra, Faust, opéra de Gounod, avec Mme Naddi dans le rôle de Marguerite, Castelmary dans celui de Méphistophélès. M. de Keguel chantera Faust et Mme Dumestre Siébel.

Au second acte la Valse de la Kermesse.

LAWRENCE.

Nous remarquons l'arrivée à ce port de la barque Lawrence, venant directement de Hong Kong et Canton, Chine, avec une cargaison assortie de thés et de marchandises diverses de production chinoise et japonaise, destinées à être vendues sur ce marché. C'est le premier cas d'une expédition directe de ce genre d'un des nombreux ports chinois ou japonais à l'une des cités du golfe, et il est, espérons-le, que l'avant-coureur de ce qui pourra devenir un trafic régulièrement établi, des districts grandement producteurs aux districts dont la consommation va rapidement en augmentant des Etats du Sud et du Sud-Ouest. Notre communauté commerciale, aussi bien que les résidents de la Nouvelle-Orléans ont lieu, nous le pensons, de se féliciter que cette ville ait été choisie comme le point le plus approprié au Sud pour l'ouverture d'un nouveau trafic qui, continué et judicieusement dirigé, peut grandement contribuer à la prospérité de notre métropole du Sud.

C'est aussi une preuve que les grands avantages commerciaux possédés par cette ville, comparativement aux autres villes du Sud, n'échappent pas même aux négociants des parties les plus éloignées du globe; et cela nous confirme dans la croyance qu'il y a un avenir de prospérité en réserve pour la cité du Croissant.

Nous croyons savoir que la cargaison du Lawrence sera bientôt exposée et mise en vente, et nous comptons que les commerçants et le public seront prouver à ceux qui sont intéressés dans l'entreprise que leur confiance était fondée et que le résultat peut être de nature à produire des imitateurs. L'épreuve mérite d'exciter l'intérêt et d'obtenir le concours de tous ceux qui ont à cœur le bien de notre ville et qui désirent voir s'accroître son importance commerciale.

☞ Une piastre dépensée à temps pour un flacon de l'excellent Baume aux Navets Indiens de Laplace, pour les rhumes et catarrhes, peut prévenir une dépense considérable en remèdes. On trouve le Baume dans les principales pharmacies.

☞ Achetez vos chapeaux au coin des rues St-Louis et Royale.

LIBÉRALITÉ DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DU GUATEMALA. — Les Français établis au Guatemala, ont adressé au Courrier de San Francisco, la lettre suivante ;

"Monsieur,

"Comme vous devez le penser, partout où il y a des Français, les malheurs de la patrie ont excité la plus vive compassion pour les victimes de la guerre. Malgré leur nombre (49), malgré la position peu fortunée de la plupart d'entre eux, les Français de Guatemala ont voulu contribuer également au soulagement de leurs frères malheureux.

Ils ont organisé deux souscriptions; la première a produit mille dollars et la seconde deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept. Nous sommes heureux d'ajouter que quelques citoyens belges et suisses, qui sympathisent avec la cause de notre nation, se sont généreusement aidés dans ces circonstances.

"Au nom des Français résidant à Guatemala,

A. BERTHOLIN,
Trésorier.

JULES ROSSIGNEU,
Secrétaire de la Société de Bienfaisance.

L'ARMISTICE ET LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS. — Un télégramme de Bordeaux annonce que le général Faidherbe, commandant de l'armée du Nord, et le général d'Argens, commandant des troupes du Centre, à Bourges, ont protesté contre une des clauses de l'armistice. Ils disent que la ligne de démarcation entre les armées belligérantes, qui a été discutée par M. Favre, les oblige à abandonner une partie de leurs positions. C'est pourquoi ils ont refusé de se soumettre à cette clause; mais le gouvernement de Bordeaux, a décidé que du moment où on acceptait l'armistice, il fallait en accepter toutes les conditions. Il a donné ordre aux généraux Faidherbe et d'Argens d'agir en conséquence.

On dit que le général Garibaldi a demandé que son armée fût comprise dans l'armistice.

— On écrit de Bouillon, le 15, à l'Etoile Belge :

"L'exploitation des forêts de l'Ardenne française par MM. les Prussiens vient d'avoir son drame prévu. Hier, 14 janvier, dans la matinée, une cinquantaine de francs-tireurs ont envahi la coupe d'exploitation aux environs du village de La Chapelle, en ont chassé les ouvriers, [illegible] vers le village, [illegible] Durant ce [illegible] dans la même [illegible] inspecteur des forêts, Prussien, homme de 30 ans environ, et le facteur chargé de diriger l'exploitation. Les francs-tireurs les ayant [illegible] ont abattu à mort le jeune facteur, [illegible] [illegible] de surprise, [illegible] l'alarme aux Prussiens de garde, lesquels laissaient aux cartes dans une auberge, et déguerpirent si vite, qu'ils abandonnèrent sur la table, sans le reprendre, l'argent des enjeux. Le victime [illegible] dit-on, huit blessures; son état est désespéré."

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

Les Etats-Unis et l'Allemagne.

MESSAGE DU PRÉSIDENT.

Voici le texte du message dont le Président ne nous avait donné qu'une analyse très incomplète :

Au Sénat et à la Chambre des Représentants.

L'union des Etats de l'Allemagne en une forme de gouvernement semblable sous tant de rapports à l'Union américaine est un événement qui ne peut manquer d'éveiller les profondes sympathies du peuple des Etats-Unis. Cette union s'est opérée par les efforts longs et persistants du peuple, avec l'approbation délibérée des gouvernements et des peuples de vingt-quatre Etats allemands, agissant par leurs autorités régulièrement constituées. En cela le peuple américain voit une tentative de reproduire en Europe quelques-uns des traits les plus heureux de notre propre constitution, avec les modifications que l'histoire et la condition de l'Allemagne semblent requérir.

Les gouvernements locaux des divers membres de l'Union sont conservés, pendant que les pouvoirs conférés au chef assurent la force défensive, sans lui donner le droit d'entreprendre des guerres de conquête et d'ambition. L'aspiration chérie à l'unité nationale, qui depuis des siècles a inspiré les nombreux millions de peuple parlant la même langue et habitant un territoire contigu et compact, mais séparés contre le vœu de la nature et divisés par les jalousies dynastiques et par l'ambition de gouvernants à courte vue, est réalisée, et l'Allemagne contient maintenant une population d'environ 34,000,000 d'habitants, unis comme la même nation sous un seul gouvernement pour ses relations avec les autres puissances, mais réservant à ses divers membres le droit et le pouvoir de contrôler les intérêts, habitudes et institutions locaux. La réunion de la grande masse d'un peuple intelligent et libre sous un seul gouvernement tend à faire des gouvernements ce qu'ils doivent être: les représentants du vœu et l'organisation du pouvoir du peuple. L'adoption en Europe du système américain de l'Union, sous le contrôle et la direction d'un peuple libre, habitué à se restreindre lui-même, ne peut manquer d'étendre les institutions populaires et d'élargir l'influence pacifique des idées américaines.

Les relations des Etats-Unis avec l'Allemagne sont intimes et cordiales. L'échange commercial entre les deux pays est important et s'accroît d'année en année, et le grand nombre de citoyens et résidents des Etats-Unis d'origine allemande, ainsi que le flot continuel d'émigration de ce pays dans le nôtre, ont produit une intimité de rapports personnels et politiques approchant, sinon égale, à celle existant avec le pays d'où les fondateurs de notre gouvernement tirent leur origine. L'étendue de ces intérêts et l'importance de l'Union allemande semblent requérir que, dans la classification des représentants de ce gouvernement auprès des puissances étrangères, l'importance de la mission allemande cesse d'avoir l'infériorité apparente résultant de la différence des appointements alloués par la loi au ministre en Allemagne et à ceux en Grande-Bretagne et en France.

Il semble parfaitement convenable de placer le représentant de ce gouvernement à Berlin sur le même pied que les représentants à Londres et à Paris. L'union des divers Etats de l'Allemagne sous un seul gouvernement, ainsi que l'accroissement du commerce et des rapports personnels entre les deux pays, augmentent aussi les travaux et les responsabilités de la légation. Je recommande en conséquence que les traitements du ministre et du secrétaire de légation à Berlin soient élevés respectivement aux mêmes chiffres que ceux alloués pour Londres et Paris.

U. S. GRANT.

Washington, 7 février 1871.

☞ En achetant vos chapeaux au coin St-Louis et Royale on fait une notable économie.

LES ANTÉCÉDENTS DU PIEUX GUILLAUME.

On écrit de Londres, 18 janvier 1871 :

Nous avons sous les yeux une brochure de 1850, dédiée aux victimes de la cause du peuple en Allemagne. La première page est encadrée de noir et porte cette inscription :

A la mémoire de Robert Blum et des autres martyrs de la démocratie allemande— dédié aux membres de ses coreligionnaires politiques condamnés et exécutés, par Karl Blind.

Suivent les noms de plusieurs personnages assassinés juridiquement, et au-dessous les paroles suivantes : "Souvenons-nous des martyrs de la cause de la liberté et de l'unité allemandes."

Nous extrayons de cette brochure les passages suivants qui se réfèrent plus particulièrement au roi Guillaume, alors prince royal de Prusse, et flétri alors par les Allemands du nom de Kartätschenprinz (prince Cartouche). Nous croyons devoir ajouter que le sieur Karl Blind, qui a été longtemps à Londres l'ami intime des exilés les plus célèbres, demeure encore à Londres où il est aujourd'hui un des plus ardents de la politique prussienne.

"Neuf mois après les exécutions sanglantes ordonnées par les Habsbourg dans l'Est, les meilleurs et les plus braves soldats de la liberté tombaient dans l'Ouest, sous les balles des conseils de guerre du prince de Prusse.

"Il y a onze ans aujourd'hui que le prince a abattu par la force des armes les populations du Palatinat et de Bade, soulevées pour l'assemblée nationale allemande; et qu'après avoir subjugué le pays, il a fait condamner ses prisonniers, les uns à être fusillés, les autres à l'incarcération dans les forteresses.

"Le drapeau de la liberté avait flotté deux mois et demi sur l'Allemagne du Sud. L'armée populaire badoise avait combattu contre les troupes de la réaction princière jusqu'au moment où le dernier boulevard de la liberté tomba par la capitulation de la forteresse de Rastadt. Cette capitulation n'avait été consentie qu'à la suite de la promesse faite par le prince de Prusse à la garnison qu'elle pourrait quitter la forteresse en toute liberté. Mais à peine les portes furent-elles ouvertes qu'au lit de cette promesse, le 23 juillet, que toute la garnison fut désarmée et jetée dans les casemates. Dès le 31, les exécutions commencèrent, et la première victime fut l'un des chefs les plus nobles et les plus braves, notre ami Max Dortu.

"Du 31 juillet à la fin d'octobre, on vit les exécutions militaires sous la direction du prince de Prusse. Il est du devoir des survivants de rendre des honneurs aux suppliciés, parmi lesquels nous comptions plus d'un ami fidèle. Que ce tableau encadré de noir se dresse donc comme un monument de vengeance pour l'avenir, et comme un avertissement éloquent à ceux qui se bercent d'espoir dans le libéralisme du Régent de Prusse."

(Suivent les noms d'une trentaine de patriotes exécutés après avoir passé pour la forme devant un conseil de guerre. La date de leur exécution est indiquée, et l'on voit que la veille même de l'anniversaire de la naissance du roi Frédéric-Guillaume, trois hommes de la landwehr ont été fusillés.)

"Voilà, ajoute l'auteur, les noms de ceux qui, dans l'espace de deux mois, ont été exécutés en vertu de jugements. Le nombre de ceux qui ont été fusillés sans formalité aucune, est bien plus considérable. La masse des prisonniers remplissait toutes les casemates et toutes les prisons disponibles. Des femmes mêmes furent amenées devant les tribunaux pour avoir pris part à l'insurrection. Nombre de prisonniers furent condamnés à la schlague, leurs fortunes confisquées, ainsi que celles de ceux qui étaient en fuite. Les chefs furent déclarés "sans patrie," et parmi eux-même un vieillard, M. Itzstein, le vétéran du parti constitutionnel, qui n'avait point pris part à l'insurrection.

En même temps les chefs furent condamnés solidairement au payement de douze millions de florins, et frais de guerre. Le nombre de ceux qui durent quitter le pays fut tel, que la population n'a pas encore aujourd'hui, recouvré son chiffre normal; elle est encore inférieure à ce qu'elle était avant que le prince "eût rétabli l'ordre."

Le prince de Prusse a renouvelé en Bade les Terreurs du duc d'Albe.

FUNÉRAILLES ÉMOUVANTES A PARIS.— On lit dans le Français ;

"Ce matin, à neuf heures, ont eu lieu en l'église Notre-Dame-des-Champs les funérailles des jeunes enfants de l'établissement de Saint-Nicolas, tués par les éclats d'un obus dans la nuit de dimanche à lundi. Le deuil était conduit par M. Levay, adjoint au maire du 6e arrondissement, et par les membres du conseil d'administration, suivis des frères de la maison, en tête desquels marchait le vénérable frère Baudime, assistant du supérieur général.

"Pendant l'office, l'assemblée nombreuse qui remplissait l'église a été profondément émue de l'arrivée de M. Jules Favre, vice-président du gouvernement de la défense nationale. Avant les prières de l'absoute, M. l'abbé Bacheone, curé de la paroisse, a tenu à remercier publiquement, au nom de tous, M. le ministre de sa démarche si sympathique et qui allait être comprise par un [illegible] encore plus cordial de la sympathie.

"En effet, on le vit placé en avant des chars funèbres et derrière le maître affligé, qui lui-même marchait à pied, M. le ministre conduisit jusqu'au cimetière Montparnasse le convoi, sur les flancs duquel étaient en haie les enfants de l'établissement et un détachement nombreux du 8e bataillon de la garde nationale. Après les dernières prières, M. Jules Favre [illegible] la parole, voulant, au nom du gouvernement, manifester solennellement son sentiment de deuil public dont la cité avait été saisie en apprenant le douloureux désastre qui venait de frapper d'innocentes victimes, et désireux aussi d'apporter le suprême adieu à ces cœurs dont [illegible] [illegible] sur les champs de bataille [illegible] [illegible] de l'assemblée [illegible] [illegible] mon [illegible] l'émotion générale qui avait gagné l'assistance, M. Levay a tenu à remercier, au nom de tous, M. le ministre, de sa présence dans ce cimetière, où la municipalité venait, à [illegible] de [illegible] la dépouille mortelle du frère Maheime, la victime du Bourget, et des quatre officiers de la mobile de Paris, frappés, tués à Avron.

"Ce matin, à l'ambulance établie chez les frères de la rue Oudinot, l'un des jeunes blessés de l'école Saint-Nicolas a subi l'amputation de la jambe."

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DU VOL DE LA RUE ST-LOUIS. —Le procès de Pierre Bertin, Jean Capdeville, James Bayes, Edward Malone, Mac Hagin et Frank Petrie, impliqués dans ce vol, a été remis à ce matin pour défaut de légalité dans le tirage des jurés. Ces jurés, soutient-on, ont été pris dans la liste des votants de 1869, tandis qu'ils auraient dû être pris dans la liste des votants en novembre dernier. La Cour a réservé sa décision sur ce point pour donner à l'avocat-général, qui était absent hier pour cause d'indisposition, la faculté d'être entendu sur la question.

UN HOMME POIGNARDÉ.—Hier soir, sur les 8 heures, l'officier McLanaghan, a trouvé un nommé Peter Donelly, étendu à terre et baigné dans son sang, rue Girod. Amené à la station, le blessé a dit qu'un homme de police, nommé Casey, l'avait atteint sans provocation aucune et lui avait fait cette blessure qui allait d'une oreille à l'autre. Donelly pouvait à peine balbutier quelques mots et n'a donné aucun détail. Il a été transporté à l'hôpital où sa blessure a été trouvée fort dangereuse. On n'a pu trouver Casey hier au soir et l'on suppose qu'il s'est caché ou qu'il est sorti de la ville.

RECONNU ET RECOFFRÉ.—Il y a quelque temps un nommé Charles Joseph fut arrêté à Jefferson City par la [illegible]. Chanmette, pour avoir eu en sa possession un gros lot de marchandises volées. Le coupable fut promptement renvoyé devant la Cour Criminelle sous une caution de $1,000. Quelques jours après la caution fut réduite à $500 et Charles était sur le point de commencer ses vols lorsqu'il est reconnu comme s'étant échappé du pénitencier par Emile Ruiz, officier spécial des contracteurs du pénitencier de Bâton-Rouge. Charles avait été condamné pour vol en 1870. Sur la déclaration de M. Ruiz, le recorder Staes a renvoyé le condamné à son ancien logement.

RAPPORT MORTUAIRE.—Pendant la semaine qui a expiré le 12 février, à 6 heures du soir, il est mort à la Nouvelle-Orléans 94 personnes dont 50 du sexe masculin, 34 du sexe féminin, 63 de race blanche, 13 de race noire, 15 de race mêlée, et 3 non classées.

UN COUP DE POING EN PLEINE COUR.— Annie Thomas, Emma Smith et Emily Alexander, accusées par A. Payne, collecteur des taxes d'Etat à Terrebonne, de lui avoir volé une somme d'argent assez ronde, ont été tous les trois, renvoyés par le recorder Staes devant la Première Cour de District. Avant de quitter la Cour, Emma Smith s'est approchée de Payne et lui a donné entre les deux yeux un coup de poing pour lequel elle ira passer 24 heures à la Prison de Paroisse.

TENTATIVE D'INCENDIE. — Dimanche soir, vers sept heures, une tentative a été faite pour mettre le feu à la bâtisse où se trouve la salle de bal St Charles, rue Villeré, entre les rues Barthélemy et Lavergne. Une bouteille remplie d'huile de charbon avec une grande mèche avait été placée sous la porte, en contact avec un tas de matières inflammables, et la mèche avait été allumée. Heureusement, l'officier Derinsbourg a aperçu les flammes et a pu les éteindre avant qu'une explosion eût lieu. Un moment plus tard, tout le quartier était incendié.

La bâtisse appartient à L. Hasting et est maintenant occupée comme dépôt d'armes par la 5e compagnie de la milice de la Louisiane, commandée par le capitaine Lorie.

UN VOLEUR FRUSTRÉ.—Dimanche matin, vers 5 heures, un voleur fut aperçu dans la cour de Mme Keiffer, rue Prytanée, No 23, au moment où il se dirigeait vers la porte de l'allée avec un gros paquet de hardes sous le bras. L'arrivée de l'agent de police Cheavers força le voleur à jeter son butin à terre et à s'esquiver en sautant par-dessus une barrière du fond de la cour. Mme Keiffer croit que ce voleur est un visiteur d'un de ses domestiques et qu'il s'était caché dans la chambre pour exécuter le vol à l'heure qu'il lui conviendrait le mieux.

L'ENFANT TROUVÉ. — Nous avons rapporté qu'un enfant bien emmailloté avait été trouvé sur la marche d'une porte, mercredi dernier, au coin des rues St.-Pierre et Claiborne. La grand'mère et son fils, famille allemande habitant la Nouvelle-Orléans, ayant appris le fait par les journaux, sont allés retirer l'enfant qui avait été recueilli par Mme Cool, rue du Maine. Quant au père et à la mère, on dit qu'ils sont partis jeudi pour St.-Louis ou la Californie. Le télégraphe ferait bien de transmettre partout le nom de ces parents dénaturés.

BATAILLE. — Deux frères, Joseph et Peter Feipel, s'étant pris de querelle, dimanche soir, sur les 10 heures, le premier a reçu un coup de poignard à la figure et au côté gauche de la poitrine. Son état est regardé comme fort critique. Son frère, l'assaillant, a été arrêté dans la nuit. On ignore, jusqu'à présent, le sujet de la querelle.

COUP DE POIGNARD.—M. S. Trapani, qui tient une grocerie rue du Bassin, près la rue St-Pierre, a été poignardé par une personne qu'il connaît mais dont il refuse de dire le nom. Nous ignorons la cause de la difficulté. La blessure que M. Trapani a reçue est, du reste, légère.

LÉGISLATURE.—Sénat. — M. Hunsacker présente un bill pour abolir la peine capitale.

M. Butler présente un bill pour incorporer la Compagnie Métropolitaine de Desséchement et pour rappeler le bill de la Compagnie de l'Ile-aux-Vaisseaux Réformée.

M. Harris présente une résolution pour publier le journal du Sénat dans le Times de Sparta, et dans le Herald de Vidalia.

M. O'Hara fait ajouter le Patriot de Terrebonne.

M. Thomas fait un rapport sur un bill relatif à la ville de Minden, qui donne aux autorités le contrôle exclusif des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses. Le bill passe finalement.

Le bill pour améliorer les bayous Portage et Maraes, avec une allocation de $50,000, est adopté.

M. Thompson se lève pour dire qu'il n'avait jamais eu connaissance du bill avant la discussion, bien qu'il fût membre du comité dont une majorité a fait un rapport favorable.

M. Barber répond que M. Thompson n'a jamais assisté aux travaux du comité.

Il ajoute que l'amélioration projetée desséchera 300,000 acres de terre.

Le bill pour amender l'art. 915 du Code civil, est adopté. Ce bill porte qu'en cas de mort du mari ou de la femme, sans testament ou sans enfant, le survivant aura droit à la propriété absolue du bien laissé, au lieu de l'usufruit suivant la loi actuelle. (Voilà qui est grave; le Code ne reconnaîtra plus en Louisiane que les successions directes, à moins de testament et les collatéraux sont abolis.)

M. Pinchback donne avis d'un bill amendant un acte pour incorporer la compagnie des [illegible] du Mississippi.

Le bill relatif à la vaccination est envoyé à l'impression.

Le bill pour incorporer le chemin de fer d'Homer et Alexandrie est adopté.

Le bill créant la paroisse de Vernon est adopté.

Le bill établissant un nouveau système d'inspection pour le porc salé, boeuf, passe.

M. Pinchback présente un bill pour incorporer la Compagnie des banques sur la levée.

Le Sénat se retire en séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Un substitut pour le bill de levée est rapporté par le comité et adopté sans un mot de discussion par 98 contre 1; ce dernier vote donné par M. Burch, membre de couleur de Bâton-Rouge. On a tant mis de hâte pour ce bill, qu'il a été envoyé immédiatement au concours du Sénat.

Par ce bill, MM. A. Boyson, J. H. Ba[illegible], J. Jno. N. Bollinger, O. T. Howard, James S. Clarke et d'autres, leurs associés, sont incorporés pour contracter avec l'Etat pour la construction et l'entretien des levées et pour accepter et exercer tous les pouvoirs, privilèges et franchises qui pourront être conférés à la dite Compagnie par le gouvernement des Etats-Unis ou par les Etats intéressés, ou pour se fondre avec toute compagnie incorporée par un autre Etat dans de semblables vues. Le capital social de la Compagnie est de $20,000,000. Elle est autorisée à emprunter de l'argent, sans excéder le montant du capital social.

La compagnie entrera en opération aussitôt qu'un million aura été souscrit.

L'Etat fera des contrats avec cette compagnie pour construire des levées suffisantes et les entretenir. Elle construira pas moins de trois millions de yardes cubiques de levées par an, le coût estimé à 60 cents par yarde cubique.

Une taxe s'élevant à un dixième des frais sera levée dans toutes les parties de l'Etat, et une autre taxe d'un cinquième de 1 pour cent sur toutes les propriétés de l'Etat pendant 21 ans comme fonds de réparation, lequel annuellement sera payé à la compagnie sur l'ordre de son président.

La compagnie est autorisée à transférer ou à hypothéquer l'un ou l'autre de ces deux fonds avant la collection de la taxe, et l'Etat est obligé de payer principal et intérêts des bonds hypothéqués et de payer quoi que ce soit qui puisse être transféré comme gage. Les revenus provenant des taxes de levée sont affectés au payement du principal et intérêt des bons que la compagnie pourra émettre. Les fonds seront enregistrés par le trésorier d'Etat à mesure qu'ils seront émis.

Comme aucune taxe pour la compagnie ne peut être levée et collectée pendant la présente année, le gouverneur devra délivrer des bonds d'Etat à la compagnie pour un million de piastres portant intérêt à 8 pour cent par an, qui sera le fonds de [illegible] [illegible] et pour payer le principal et l'intérêt des dits bonds une taxe additionnelle d'un demi mill sera collectée sur tous les biens réels et personnels.

Tout officier d'Etat, gouverneur, auditeur ou trésorier, qui ne fera pas pour la Compagnie ce que le bill requiert, sur pétition adressée à toute cour de juridiction compétente, le juge délivrera un mandamus pour forcer cet officier à faire ce qui est requis, et le licenciera à son choix, nommera [illegible] [illegible] avec plein pouvoir de faire et d'exécuter telle chose et de se conformer aux dispositions de l'acte et les actes et les procédures des dits commissaires auront la même validité que si faits par les officiers [illegible].

Un vote [illegible] sur un bill pour incorporer la Compagnie des terres de la Louisiane et la Banque d'épargne, et du [illegible] est mis à [illegible] disposition.

M. Faulkner demande que le bill passe nonobstant les objections du gouverneur. Ainsi dit, ainsi fait par 58 contre 8.

Après cette admirable séance qui est une séance de pillage légal et général, la Chambre s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Les élections en France.

Résultat inconnu dans les départements occupés par les Prussiens.

200 candidats à Paris.

Une seconde élection sera probablement nécessaire.

Bruits de soulèvements contre les Prussiens en France.

Programme triomphal de l'empereur Guillaume.

Il veut tenir cour aux Tuileries avant de retourner à Berlin.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Bordeaux, 13 février—Les résultats des récentes élections dans les vingt départements occupés par les Allemands sont inconnus.

Thiers a été élu dans 18 départements, Trochu dans 7, Changarnier dans 4, Gambetta dans 3 et Dufaure dans 4.

On n'a pas encore reçu de nouvelles de l'élection de Paris.

Vienne, 12 février—La crue récente dans le Danube s'est arrêtée, mais on en craint une autre.

Londres, 13 février— Des dépêches de Paris disent qu'il y a 200 candidats et que le compte des votes se fait conséquemment lentement. Il est probable qu'une seconde élection sera nécessaire.

Les provisions continuent à arriver en immenses quantités.

Un commission de quatre Allemands et de trois Français est en séance à Versailles pour arranger différentes complications sur des points non prévus par Bismarck et Favre.

Londres, 13 fév.—On est sûr maintenant que 98 personnes ont péri dans le naufrage du transport Le Cerf.

Berlin, 13 fév.—La Gazette de la Croix, juge d'après le résultat des élections en France qu'une reprise de la guerre est improbable et qu'on ne peut douter que l'armistice ne soit prolongé.

Versailles, 13 fév.—Les hostilités continuent dans les départements du Jura et de Doubs, les Français refusant d'accepter l'armistice.

Touchard est élu dans le haut Rhin.

La ville de Paris a été autorisée à contracter un emprunt de 200,000,000 de francs pour taxe de guerre.

Lille, 13—Les Prussiens ont arrêté les communications par chemin de fer d'ici à Paris. Des bruits incroyables courent sur un soulèvement dans les districts occupés.

Vienne, 13—Le Danube a inondé les faubourgs de Vienne, surtout les faubourgs Léopold et Rozan.

Londres, 13—Le programme pour la marche prussienne dans Paris, le 19, est comme suit : Les troupes occuperont les maisons sur la ligne adoptée pour le passage de l'empereur qui entrera dans Paris, à midi, par le train de Versailles; il prendra des chevaux à la station et se rendra aux Tuileries où il déjeunera et tiendra cour. Les officiers généraux seront alors en revue l'armée d'investissement qui marchera avec musique et drapeaux. L'empereur alors retournera à Versailles, et les deux jours suivants visiteront les Tuileries et ensuite retournera à Berlin.

La police prussienne rapporte qu'il n'est pas probable que les événements imprévus troublent les démonstrations triomphales. L'empereur a le jubilé. Les arrêtés devant Paris ont été complètement renforcés et habillés de neuf pour la cérémonie.

Une dépêche de Berlin pour le Times du soir dit : On s'attend à une paix prochaine, bien que les préparatifs militaires continuent.

On a demandé au parlement prussien d'avancer 200,000,000 à l'Empire.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 13—Le secrétaire Robeson, écrivant à la Chambre, donne les raisons pour croire que le Tennessee est en sûreté.

Le procès du représentant Bowen pour bigamie se poursuit. Henderson, greffier de la Cour du comté de Wankela, Floride, a identifié Bowen et Tabitha Parks. Ils vinrent à Tallahassee ensemble et Bowen y procura une licence. Henderson les maria dans une taverne.

CHAMBRE.—Des pétitions de New York et des résolutions des législateurs de l'Ohio et du Missouri contre les concessions de terre ont été présentées.

Un bill autorisant des abordages et des travaux hydrographiques sur le Mississippi, a passé et va au président.

SÉNAT.—M. Sherman présente un mémoire demandant l'autorisation pour le chemin de fer de Cincinnati et du Sud de passer par le Kentucky. M. Sherman dit qu'il s'intéresse beaucoup à ces pétitions et que si jamais il y avait une occasion où la législature fédérale devrait s'occuper en matière de chemins de fer c'était quand un Etat s'obstinait à se mettre en opposition à des projets de communication entre le Nord et le Sud.

Une résolution fixant, après de grands débats, permet à M. Miller de prêter un serment modifié et il a été envoyé à la Chambre.

Washington, 13—Les sénateurs dont les noms suivent ont voté non sur le bill modifiant le serment de Miller—Abbott, Ames, Browlow, Buckingham, Chandler, Trager, Edmunds, Gilbert, Howell, Merrill, du Vermont, Morton, Nye, Osborne, Patterson, Pomeroy, Ramsey, Revels, Stewart, Sumner, et Warner. Les sénateurs Bayard, Carpenter, Sherman et Willey ont voté oui. Pacard avec Conkling, Hamilton, du Texas; Cameron et Poole ont voté dans la négative.

Le général Sickles télégraphie au département d'Etat que les négociations pour une commission mixte chargée d'examiner les réclamations pour outrage à la personne et pour dommage aux biens de citoyens américains par les autorités espagnoles pendant la rébellion à Cuba a été fermée et qu'un message est parti avec la correspondance.

Washington, 13—Le conseil de ville a voté $1000 pour recevoir les Fénians exilés.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 13—La rivière du Nord est de nouveau obstruée. Des mil lers de gens l'ont traversée sur la glace aujourd'hui.

Arrivé, le steamer Bienville de la Nouvelle-Orléans.

New York, 13 fév.—Le steamer Worcester transportera les provisions en France.

New York, 13—Le navire Neptune est arrivé avec sept marins ayant leurs extrémités gelées. Un warrant a été lancé pour l'arrestation des officiers.

Arrivé en Europe, le steamer Malacca.

Le steamer Riga, avec des provisions pour les Français, est parti pour Bordeaux.

New Hamburg, N. Y., 13—La machine du malheureux train a été partiellement soulevée. Elle avait été renversée pour amortir la rapidité. On n'a pas trouvé de corps.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 13 au soir—Cons. 92 1/8. Fonds américains [illegible].

Liverpool, 13 février, au soir. — Coton [illegible] et ferme, Middling Uplands, 7 3/4 à 7 7/8; Orléans, 7 7/8 à 8; ventes 12,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 13 février, soir.—Coton [illegible] ventes [illegible]. Or, 11 [illegible], sterling, [illegible].

New York, 13 au soir—Marché [illegible]. Argent [illegible]. Sterling, ferme [illegible] Or, très [illegible].

Cincinnati, 13 fév. — Coton languissant, 14 3/4 à 14 1/2.

Galveston, 13—Coton calme, Ordinaire 13 1/2. Stock 85,[illegible] balles.

Mobile, 13.—Coton languissant, [illegible]. Stock 85,[illegible].

Memphis, 13—Coton calme et sans changement.

Pittsburg, 13 fév. — Temps couvert et des giboulées.

Louisville, 13 fév. — Temps couvert et froid. Mouvements [illegible]. Arrivés, les steamers [illegible] et City of Quincy de la Nouvelle-Orléans.

Partis, pour la Nouvelle-Orléans le J. H. Gabarro avec des barges, l'Indiana et Belle Rizner partiront demain pour la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Memphis, 13 fév. — Temps froid. Le fleuve a baissé de 16 pouces. Descendu : Potomac la nuit dernière. Virginia et Olive Branch aujourd'hui.

Vicksburg, 13 fév. — Descendus : Richmond à 2 heures P. M. Le fleuve stationnaire. Temps nuageux et frais.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 12 fév., 6 h. P. M.— Baromètre 29.70. Vent N.-E. léger. Arrivé : goëlette Agnès.

Passe à Loutre, 13, 6 h. p. m. — Vent N.-N.-E. léger avec brouillard. Arrivé : steamer Hudson, de St Martin.

MARIÉ Samedi, 11 février 1871, par le Rév. J. F. [illegible], à la résidence du père de l'épouse, paroisse St-Charles, M. W. R. PREEST, à Mlle ESTELLE MARIE LAGROUE. Pas de cartes.

Les journaux de St-Louis et de Mobile sont priés de reproduire cette annonce.

Décédé hier, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'âge de dix-sept ans, EMILE, fils de Raymond BOURGELOT et d'Augustine [illegible].

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, à quatre heures P. M.

Le corps est exposé rue des Français, entre Royale et Dauphine. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de ses parents.

Décédée hier, à 7 heures du matin Mme L. VOLLIET, âgée de 61 ans, native de France. Les amis et connaissances ainsi que ceux de son gendre A. Hoel sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à [illegible] heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Dorbigny [illegible], entre Dauphine et St Philippe.

De la part de son gendre et de sa fille.

Décédée hier soir à 10 heures, Dame MAGDELEINE MARIO, femme de Jules Mario, née d'Alsonnière, âgée de [illegible] ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mardi, à trois heures. Le convoi fu[nèbre] partira de la résidence, de la défunte, coin des rues Libéraux et Mandeville, Troisième District.

LE DR. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Baronne, [illegible].

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris,

115 RUE ROYALE,

Entre St Louis et Toulouse.

(Maison du Docteur Aubert.)

Consultations—A midi, chaque jour.

ENTREPOT DE TAPIS,

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des

TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES,

Rideaux, Articles de Tapisserie, Couvertures de Tables, Rideaux dentelle, Corniches, etc.

Bouton Perdu.

DIMANCHE, 12 février, un bouton en diamant pour manchette a été perdu dans le trajet de l'église [illegible]. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le rapportera au No. [illegible].

Marrons! Amandes!

100 SACS AMANDES de Tarragone, coque tendre.

[illegible] barils AMANDES sans coque.

[illegible] barils MARRONS de premier choix, reçus directement et à vendre par

ANT. LAMATA,

9 et 11, rue Jefferson, entre Vieille-Levée et Chartres.

Le célèbre

ENGRAIS WANDO,

FABRIQUÉ A

Charleston, Caroline du Sud.

LA COMPAGNIE OFFRE SON ENGRAIS WANDO,

Qui est fabriqué avec le plus grand soin, est adressé partout, et a été employé avec un succès constant, ainsi que le prouvent un grand nombre de certificats que nous avons en notre possession.

Il est fabriqué avec le célèbre BONE PHOSPHATE, (extrait de nos mines de la rivière Ashley) saturé d'ammoniaque et rendu soluble.

Il protège les plantes contre la sécheresse et active la maturité des récoltes.

Le Coton,

[illegible] du WANDO.

Les planteurs pourront [illegible].

L'Engrais Pionnier du Sud,

Et nous ajoutons que cette [illegible] WANDO, une augmentation de [illegible].

"Semez le même, toujours meilleur."

L'ENGRAIS LE MEILLEUR

—ET—

LE MEILLEUR MARCHÉ QUI EXISTE.

W. C. DUKES & CO.,

Agents généraux.

UN LOT DU [illegible] WANDO.

DE GAS BROS, Agents,

186 rue Commune,

Nous avons transféré

NOTRE MAGASIN

176.........CANAL.........176

Entre Baronne et Dryades.

ZORN & BREMER.

AVIS.

☞ NOUS ANNONÇONS AVEC PLAISIR à nos clients et aux dames de la Nouvelle-Orléans, que nous avons ouvert des salles pour la manufacture de LINGE DE CORPS [illegible].

Fabrique d'Engrais et Laboratoire DE STERN.

POUR [illegible] des récoltes abondantes. Employez

LES CÉLÈBRES ENGRAIS.

Le Superphosphate de quiz animal OU Le sang animal pulvérisé de STERN.

Fabriqués par LOUIS STERN & BROS, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane).

Magasin, No 16 de la rue de Chartres.

THEODOR DANZIGER & SON,

262.........RUE DU CANAL.........262

ENTRE BOURBONS ET REMPARTS.

OFFRENT cette semaine—

[illegible] Couvertures et Flanelles du dernier genre;

[illegible] pièces Mérinos à 20 cts la yarde;

[illegible] Alpaca couleur uni à 25 cts la yarde;

[illegible] Alpaca noir broché à 25 cts;

Un assortiment complet de gants de peau blanc et couleur, etc.

—Aussi—

Un joli assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES pour robes de printemps.

Notre stock de LINGE de ménage, tels que toiles à draps, Toile à chemises, Batiste, Essuie-Mains, Serviettes damassées, Nappes, etc., mérite une attention toute spéciale.

THEODOR DANZIGER & SON.

262 rue du Canal, 262.

AVIS

Aux personnes qui se servent de Carburateurs ou de Machines Atmosphériques à Gaz, ou d'Appareils pour manufacturer du Gaz d'éclairage avec les huiles Hydro-Carbonées.

LES personnes qui fabriquent, emploient ou vendent toute machine, ou tout appareil rentrant dans la catégorie des machines [illegible].

CHAS. B. HALL.

Nlle-Orléans, 9 février 1871.

A Vendre ou à Louer,

LE MOULIN situé coin Français et Roberison, [illegible].

A vendre, à bas prix.

AUX ENTREPRENEURS DE MAISONS— Un lot de portes neuves et de seconde main, [illegible].

NEWTON RICHARDS.

1000 rouleaux CORDE DE MANILLE, de diverses grosseurs, pour charrues, bateaux à vapeur, etc.

[illegible] rouleaux CORDE de la Nouvelle-Zélande.

A vendre par W. M. ABBATT,

Agent pour la vente du [illegible] Bagging.

Au No 62 de la rue des Magasins.

On demande

UNE CUISINIÈRE de première classe et une domestique de maison. S'adresser au No 27, rue Remparts, près Canal.

Demande de Domestique.

UNE bonne domestique [illegible].

Demande de domestiques.

ON demande, au No 71, rue Canal, entre Royale et Bourbon, une domestique de salle à manger et une blanchisseuse. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

Demande d'une Institutrice

Pour aller à Matamoras, (Mexique.)

UNE dame capable de prendre charge d'une école [illegible].

S'adresser à A. PALACIO, No 2, rue Front, entre Canal et Crossman.

Dentiste.

Le docteur E. TALLE est de retour en cette ville et a repris l'exercice de sa profession. Le cabinet du docteur E. Talle est rue St.-Charles, No. [illegible], entre les rues Girod et Julia.

A Louer à bon marché

DEUX magasins [illegible] rue Royale No. [illegible].

Portefeuille trouvé.

On a déposé à notre bureau un PORTEFEUILLE qui paraît appartenir, d'après l'adresse des lettres qu'il contient, à M. J. Jolivet, [illegible].

Au Public.

LA grande TOMBOLA FANTASTIQUE de [illegible].

C. ROUYER.

Vins, Eaux-de-Vie, Vinaigre.

En débarquement du navire "Auguste et Gustave," de Bordeaux :

112 fûts VIN ROUGE L. F. B.,

[illegible] BLANC—Sauternes,

[illegible] demi-fûts [illegible]

[illegible] barils VINAIGRE—Canal,

[illegible] caisses FRUITS à l'Eau-de-Vie—diverses marques.

[illegible] caisses VINAIGRE—Canal et Maull frères.

COGNAC—E. Lagarde & Co., en quarts, bouteilles et caissons.

U. MARIONI,

48, Vieille-Levée (Bonnet).

Arrivés enfin ! ! !

J. GABERMES, 183 rue du CANAL, vient de recevoir par le steamer "Alice," une bonne GANTS DE CHEVREAU, si longtemps attendus de célèbre [illegible], de Grenoble.

COSTUMES, DEGUISEMENTS, Dominos et Masques,

TRÈS VARIÉS,

Pour Dames et pour Messieurs.

A vendre ou à louer par

J. Galinier,

Rue Royale No 201, entre St-Louis et Conti.

AU PREMIER ETAGE.

MR. ANTOINE DUBUC a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a cédé son établissement de Pompes Funèbres, [illegible] à M. JEAN BONNOT, qui le dirige et le conduit depuis environ trente ans.

JEAN BONNOT,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

51.........RUE STEASNE.........51

(Entre Chartres et Royale.)

AVIS.

LA Société J. H. ASHBRIDGE & Co., [illegible].

Pommes de terre, Viandes en Grenier et Boeuf.

2,500 barils PEACH BLOWS—et PLAT [illegible].

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

NOS 181 et 183, rue Vieille-Levée, 181 et 183.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candie à la crème, Toute espèce de candie enrobée, Candie Rose, Candie amer (Horehound), Candie tressé, Candie doux, [illegible], Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Bonbons doux;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande, dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que [illegible].

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, Etc.

Fire Works:

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par

NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Nos 181 et 183 de la rue Vieille-Levée.

Grands Sacrifices !

—PAR—

F. G. & C. W. Barrière,

133, CANAL.

NE voulant pas avoir à garder pendant tout l'été, jusqu'à l'automne prochain, aucune marchandise d'hiver, et afin d'en opérer le prompt écoulement, nous offrons, à partir de LUNDI, 13 courant, les articles suivants à des prix bien au-dessous de leur valeur :

SOIERIES en tous genres, POPELINES unies, soie et laine, [illegible] POPELINES français, MERINOS français, DRAPS imperméables, SATINS de laine, FLANELLES, COUVERTURES, CHALES [illegible], CHALES [illegible], MANTEAUX et FOURRURES.

Ainsi qu'une grande variété de marchandises à des prix modérés.

F. G. & C. W. BARRIÈRE.

AVIS.

B. & A. Soulé

Ont transporté leur bureau au No 114 rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

Demande de Coiffeuse.

UNE bonne coiffeuse trouvera à s'employer en s'adressant immédiatement chez J. LERÉ, 41 rue des Remparts.

Changement de Domicile.

DR. S. MARTIN a transporté son domicile au No 167 de la rue Douaine.

Heures de consultation—De 8 à 10 heures A. M. et de 3 à 5 P. M.

En débarquement du navire "Auguste et Gustave," de Bordeaux.

200 barriques vin rouge, Duvergier.

[illegible]

A vendre par A. ROCHEREAU & CO.

Avis aux Consignataires.

☞ La barque française AUGUSTE & GUSTAVE, capitaine E. Hertaud, de Bordeaux, commencera son déchargement LUNDI, 13 février, au Poteau 16, Deuxième District. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. [illegible].

☞ Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque française AUGUSTE & GUSTAVE, ne seront responsables des dettes que pourraient contracter l'équipage de la dite barque.

Pommes de terre.

JACKSON White, Goodrich [illegible] et London Ledge. A vendre, aux plus bas prix du marché, [illegible].

Guano. Guano. Guano.

50 tonneaux de GUANO pur du Pérou, de l'île Chincha.

En débarquement du "Young Eagle," Et à vendre par BRIDGE & SON, Au No 126 de la rue Gravier.

ROBERT E. LEE.

Magasin de CHAPEAUX à [illegible].

COIN ROYALE ET ST. LOUIS.

A Vendre,

Pour cause de départ,

Une GROCERIE située dans le centre du Deuxième District et bien achalandée. Conditions raisonnables. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

MERIDIAN.

MM. MANUEL NAVAS & BERNARD CABRER, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis qu'ils tiennent le Salon d'Huîtres et restaurant connu sous le nom de "Meridian Oyster Saloon," [illegible] Passage de la Bourse et Douane.

HOTEL DE SOTO,

5.........BIENVILLE.........5

Cet Hôtel offre aux voyageurs tout le confort désirable. Les chambres sont belles, spacieuses et bien aérées. [illegible] Canal. Il est à portée de tous les bureaux publics et de toutes les grandes maisons de commerce. Salle à manger au premier. Magnifique salon avec piano Pleyel. Le chef de cuisine est de premier ordre. Prix : par jour, [illegible].

$50 de Récompense.

VOLÉES OU EGARÉES.

DEUX MULES, manquant de mon habitation depuis le [illegible] courant.

[illegible]

SAMUEL MAYNI, Paroisse Plaquemines.

Water-Works. Water-Works.

O. L. CHAPOTEL,

ENCOIGNURE des rues Bienville et [illegible], a l'honneur d'informer le public [illegible].

SACRIFICE.

Liquidation pour cause de départ.

F. MEUNIER,

71.........ROYALE.........71

OFFRE à vendre, en gros ou en détail, [illegible] MARCHANDISES DE FANTAISIE, [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

TIRAGE 13 FEVRIER—CLASSE No 37.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans les prix [illegible].

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

Nous attestons que ce qui précède est [illegible] le 13 février 1871.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

TABAC.

150 [illegible] TABAC EN FEUILLE, pour [illegible].

J. P. GASPARD.

A l'angle des rues Royale et St-Ferdinand, Troisième District.

Changement de Domicile.

LE DR. M. P. AVILA, annonce respectueusement à ses amis et à sa clientèle qu'il a transféré son domicile au No 46 rue Dumaine, entre Royale et Chartres.

En Débarquement du navire 'Anna Walsh' arrivé de Marseille.

150 quarts SHERRY de la marque J. L. Duasal & Co;

[illegible] quarts PORTWINE de la marque J. L. Duasal & Co.

[illegible] paniers HUILE de Fumel Fils, etc.

[illegible]

En débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, arrivé de Bordeaux.

100 barriques VIN ROUGE [illegible].

EN MAGASIN :

[illegible] barriques VIN [illegible].

[illegible] à vendre par

A. Carrière & Co.,

No. 21, Bienville.

J. M. LAFFERRANDERIE,

Successeur de C. MARCHAL & CO.,

BOULANGER.

[illegible], rue Dryades, ci-devant Philippe.

BISCUITS [illegible], Biscuits à la Crème, Biscuits au Beurre, Biscuits Pic-Nic, [illegible], Biscuits de bord, Biscuits français, Biscuits au vin.

G. L. FEVRE,

148.........Rue Royale.........148

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRES ET GRAINS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS,

Reçus par chaque steamer D'EUROPE et NEW YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, [illegible].

Fourniture Française.

[illegible] à coudre et pour machine, [illegible].

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.

157.........CANAL.........157

(Incorporé le 15 mars 1855)

—OFFICIERS—

L. F. GENERES, Président.

[illegible] A. ADAMS, 1er vice-président.

[illegible] ALLEN CLARKE, 2e vice-président.

CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président.

SAML JONES, JR., trésorier.

—Directeurs—

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generès, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian [illegible], Charles J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêt de 6 p. 0/0 sur les dépôts.

Articles de Printemps.

M. REIMAN,

131.........RUE DU CANAL.........131

(Bâtisse Touro.)

MARCHAND EN GROS ET AU DÉTAIL,

—DE—

MARCHANDISES SÈCHES

Etrangères et du Pays.

A reçu d'Europe un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT D'ARTICLES DE PRINTEMPS,

Qu'il offre au public aux PRIX BON MARCHÉ qui caractérisent son POPULAIRE ETABLISSEMENT.

LUNDI, 13 février—

Nous mettrons en vente les articles suivants :

[illegible]

M. REIMAN,

131, rue du Canal, Bâtisse Touro.

NOUVELLE Machine à Coudre POUR FAMILLES,

—Fabriquée par la—

COMPAGNIE DE FABRICATION SINGER.

Chiffres! Faits! Preuves!

LA Compagnie de Fabrication Singer a vendu, en 1869, Quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-une Machines (86,781). Ces chiffres, et ceux donnés ci-après, sont extraits des rapports (dont le monde peut les vérifier), du receveur, nommé par les propriétaires des Patentes des célèbres Machines à Coudre, [illegible].

En 1869, La Compagnie de Fabrication Singer a vendu de plus que la Cie. de Machines à Coudre de :

	MACHINES.
Lowell	[illegible]
Florence	[illegible]
Finkle & Lyon	[illegible]
[illegible]	[illegible]
American Button-Hole	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Wilson & Gibbs	[illegible]
Howe	[illegible]
Grover & Baker	[illegible]
Weed	[illegible]
Wheeler & Wilson	7,365

Ce qui est bien positif, et les chiffres ci-dessus le prouvent, c'est que nos ventes dépassent de beaucoup celles de nos concurrents. C'est aussi un fait que nous avons vendu, l'année dernière, plus de Quarante mille Machines de plus que nous n'avons vendu il y a deux ans. C'est encore un fait que cette augmentation dans nos ventes est due à la grande popularité de notre Nouvelle Machine à Coudre pour Familles, popularité qui va croissant chaque jour.

Un fait non moins positif, c'est que quatre-vingt-dix sur cent des machines vendues par nous sont fabriquées et vendues pour l'usage des familles. [illegible] que nous emploierons [illegible] nouvelle Machine à Coudre pour Familles, [illegible].

WM. E. COOPER & CO.,

Agents-Généraux

POUR LA LOUISIANE, LE TEXAS, L'ALABAMA ET LE SUD DU MISSISSIPPI.

Toutes demandes pour agences doivent être adressées aux soussignés.

Bureaux, rue du Canal, 7 et 9, NOUVELLE-ORLÉANS.

Assortiment [illegible] de Soie, Cordonnet, [illegible].

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District.

—No 9 RUE DE L'ESPLANADE—

LES contribuables du [illegible] District sont notifiés que je suis prêt à collecter les Taxes d'Etat pour 1869 et [illegible] pour 1871, maintenant dues.

J. R. CLAY, Collecteur.

Bureau de la Compagnie Sanitaire et d'Engrais de la Nlle-Orléans.

Au No 19 de la rue de l'Union.

Nlle-Orléans, 9 février 1871.

A PARTIR de cette date, la Compagnie demandera les prix suivants pour le transfert des cabinets et la fourniture de tinettes désinfectantes.

[illegible]

J. GABARINO, Secrétaire.

A vendre,

UNE TOMBE au cimetière St Louis No 2. [illegible].

S'adresser au bureau de l'ABEILLE.